Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 janvier 2007 de M^{mes} Alexandra Rys, Nelly Hartlieb, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jacques Finet, Robert Pattaroni et Jean-Charles Lathion, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Congé paternité ou l'importance du rôle et de la disponibilité du père lors de l'arrivée de l'enfant».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- introduire un congé paternité pour les collaborateurs de la Ville de Genève en prévoyant une prise en charge financière partagée entre employeur et employés;
- trouver une compensation financière, pour la part prise en charge de cette prestation incombant à l'employeur, dans une rubrique budgétaire existante.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, soucieux de développer une politique familiale, adhère à la préoccupation des motionnaires. En ce sens, il a décidé d'introduire dans le nouveau statut du personnel des mesures favorables aux familles, permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Ainsi, l'article 70 prévoit l'introduction d'un congé paternité.

Cette disposition stipule:

- «1. En cas de naissance d'un enfant, le père a droit à un congé paternité de 4 semaines pour autant qu'il exerce une activité régulière au sein de la Ville de Genève.
- 2. En cas d'adoption, si c'est le père qui prend un congé adoption, la mère bénéficie d'un congé de 4 semaines par analogie.
- 3. Le congé paternité ne doit pas nécessairement être épuisé en une fois au moment de la naissance de l'enfant. Il peut aussi être pris à temps partiel sur une durée d'une année au maximum.
- 4. L'accueil d'un enfant en vue d'adoption est traité par analogie, pour autant qu'il s'agisse d'un enfant âgé de moins de 10 ans.»

Au vu de ce qui précède, la question du congé paternité pour les collaborateur-trice-s de la Ville de Genève a été traitée par le Conseil administratif dans le cadre du projet de nouveau statut du personnel de l'administration municipale. Pour mémoire, ce

projet, proposé par le Conseil administratif au Conseil municipal (PR-749), a été renvoyé en commission des finances le 10 novembre 2009. Depuis, cette dernière a discuté la proposition et l'a acceptée lors de sa séance du 13 avril 2010.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: La conseillère administrative:

Jacques Moret Sandrine Salerno

Le 28 avril 2010.